



**mouvement
écologique**

Ministère de la Mobilité et
des Travaux Publics
Monsieur le Ministre

Luxembourg, le 3 avril 2023

concerne: Introduction généralisée de la vitesse 30 à l'intérieur des agglomérations

Monsieur le Ministre,

Depuis 2017, notre organisation est en échange régulier avec votre ministère sur la réglementation et l'extension des « zones 30 » resp. de la limitation de la vitesse à 30 km / h à l'intérieur des agglomérations.

Notre organisation se rallie dans ce contexte à une multitude d'experts dans le domaine de l'urbanisme et de la mobilité recommandant l'introduction de façon générale de cette mesure d'apaisement du trafic à l'intérieur des localités.

Déjà en 2015 (!) notre organisation vous avait transmis un avis de notre part y relatif.

Notre organisation se permet de vous recontacter dans ce dossier et de vous réitérer notre conviction, que l'introduction de cette réglementation de façon généralisée dans les espaces urbains est à notre avis une priorité à mettre en œuvre à court terme. Elle devrait constituer **la règle et non l'exception**.

D'autre part nous vous prions de nous communiquer vos directives officielles concernant l'installation et l'aménagement des zones 30 et des limitations à 30 km / h sur des tronçons des routes étatiques dans les agglomérations et de nous informer – le cas échéant – sur la date envisagée pour la publication des directives révisées.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Blanche Weber
présidente